



Réponses à la liste de questions soulevées par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes avant l'examen des rapports périodiques

Colombie

Législation, mécanisme de promotion de la femme et plans nationaux

1. Veuillez indiquer la méthode suivie pour établir le présent rapport périodique. Veuillez préciser s'il a été présenté au Parlement et adopté par le Gouvernement et si son élaboration a donné lieu à des interactions avec des organisations non gouvernementales et des organisations de femmes.

On trouvera ci-après une description de la méthode suivie pour élaborer le présent rapport périodique :

- Examen des normes établies par le Comité aux fins de l'élaboration des rapports de pays qui lui sont présentés;
- Établissement d'une liste de questions auxquelles il fallait répondre en s'appuyant notamment sur les recommandations du Comité, les dispositions des instruments internationaux, les déclarations et les principaux documents issus des conférences internationales les plus pertinentes, et les directives pour l'élaboration de rapports parallèles;
- Collecte de l'information reposant sur une méthode participative et concertée associant des organismes publics, des institutions et des organisations. On a tenu compte d'un grand nombre de rapports, parmi lesquels on a analysé ceux qui provenaient d'associations féminines;
- On a consulté des spécialistes de la question, des étudiants en droit, des fonctionnaires du Gouvernement, des organismes publics et des organisations non gouvernementales, qui ont apporté une contribution à l'examen de différentes questions;
- On a procédé à la systématisation de l'information recueillie. On a recensé tous les progrès accomplis sur les plans de la réglementation, de la jurisprudence, de l'administration et des statistiques. On a fait ressortir les liens entre les différentes questions et on a abordé dans des rubriques particulières, certaines recommandations du Comité;
- On a défini des thèmes particuliers concernant la violence généralisée et les principaux problèmes que rencontrent les femmes dans le pays (déplacement, démobilisation et violence sexuelle);
- On a révisé le rapport qu'ont élaboré des consultants extérieurs du milieu universitaire.

la paix et du développement » et des Conseils communautaires de femmes. Ces manifestations ont permis de réaliser plusieurs démarches : réunir des femmes qui jouent un rôle de premier plan dans la vie sociale et communautaire et qui sont membres des plus de 2 000 associations que compte le pays; connaître leurs atouts et leurs handicaps; les former à la participation politique et leur faire acquérir des notions juridiques sur les droits civils, sociaux, économiques, politiques et culturels; et les faire participer à l'élaboration des politiques du Gouvernement ainsi qu'à celle des programmes, des projets et des stratégies du CPEM en faveur des femmes. La coopération avec les associations féminines a permis de mettre en évidence, de classer par rang de priorité les questions les plus pressantes, qui ont servi d'éléments de référence pour l'élaboration du rapport périodique.

En consultation avec différents organismes, le Gouvernement a élaboré et adopté le rapport qui, comme sus-indiqué, a été présenté à la société civile avant d'être remis au Ministère des affaires étrangères pour transmission au Comité, par le

pesos. Cet accord est prorogé tous les ans et renouvelé avec le remboursement des crédits consentis.

Les organismes et institutions de c

appartenance ethnique, âge et situation géographique. L'Observatoire recueille des données supplémentaires auprès des diverses administrations de l'État.

L'Observatoire s'efforce constamment de trouver les meilleurs outils pour recueillir des statistiques fiables. Il a ainsi mis au point un document intitulé « Stratégie d'information », qui comprend un examen des instruments internationaux relatifs à la protection de la femme et une analyse des grandes lignes de la politique nationale, l'objectif étant de définir, dans chaque domaine thématique, les principaux points problématiques qui méritent une attention particulière dans chacun des domaines relevant de l'Observatoire. Pour chacun de ces points, on a sélectionné des groupes de population qui feront l'objet d'un suivi, et on a défini plusieurs indicateurs en fonction des domaines couverts par l'Observatoire, répartis en trois catégories : suivi de l'évolution des outils de l'égalité, suivi des actions du Conseil et indicateurs démographiques.

En ce qui concerne le suivi de la réglementation, le Conseil bénéficie de l'appui du Cabinet juridique de la Présidence de la République qui le tient régulièrement informé de l'évolution des débats concernant les projets de loi relatifs à la condition de la femme. En outre, le Conseil entretient une relation directe avec le Congrès et participe à la « Comisión Accidental de Mujeres congresistas » (Commission informelle des femmes parlementaires), nouvel organe parlementaire créé pour examiner des projets de loi sous l'angle de l'égalité hommes-femmes.

Ressources humaines et financières : Le Comité interinstitutionnel de l'Observatoire est composé des membres suivants : la Conseillère présidentielle pour les questions d'équité à l'égard des femmes, qui préside le Comité; le/la Ministre de la protection sociale; le/la Ministre de l'Intérieur et de la Justice, le/la Ministre de l'agriculture et du développement rural; le Directeur ou la Directrice du

Résultats : On trouvera ci-après les résultats du suivi effectué par l'Observatoire :

Observatoire des questions d'égalité entre les sexes (OAG)

Progrès accomplis et résultats obtenus

Activité	Résultat
7 publications	<p>Bulletin n° 1 : <i>Participación Política</i> (Participation à la vie politique)</p> <p>Bulletin n° 2 : <i>Familia, Violencia Intrafamiliar y Género</i> (Famille, violence intrafamiliale et inégalités entre hommes et femmes)</p> <p>Bulletin n° 3 : <i>A 10 años de Beijing. Avances y retos del Estado Colombiano</i> (10 ans après Beijing. Progrès accomplis et problèmes à surmonter en Colombie)</p> <p>Bulletin n° 4 : <i>Mujeres colombianas en la fuerza laboral</i> (Les femmes colombiennes sur le marché du travail)</p> <p>Édition spéciale : <i>Informe de Gestión, resultados a diciembre 2005</i> (Rapport de gestion, résultats obtenus en décembre 2005)</p> <p>Édition spéciale : <i>La Corte Constitucional frente a los derechos de la mujer. Análisis a un conjunto de sentencias</i> (la Cour constitutionnelle et les droits de la femme – Analyse d'une série d'arrêts rendus par la Cour)</p> <p>Bulletin n° 7 : <i>Trata de Personas en Colombia</i> (Traite des personnes en Colombie) (à paraître prochainement)</p> <p>Brochure d'information juridique sur la prévention de la violence dans la famille</p> <p>Bulletin n° 8 : <i>Situación de las mujeres indígenas en Colombia : Estudio de caso de 3 zonas del país</i> (Situation des femmes autochtones en Colombie : monographie de trois régions) (en cours d'élaboration)</p> <p>Édition spéciale : <i>La Corte Suprema de Justicia frente a los derechos de la mujer</i> (La Cour suprême de justice et les droits de la femme) (en cours d'élaboration). Ces publications, qui sont distribuées à l'échelle nationale, ont contribué à informer, ces trois dernières années, plus de 100 000 femmes, fonctionnaires, universitaires et membres de la société civile.</p>
5 enquêtes	<ul style="list-style-type: none"> – Bilan de la situation des droits des femmes autochtones en Colombie – Question de l'égalité des sexes et groupes ethniques – Niveau des emplois occupés par les femmes en Colombie – Proportion de femmes employées dans le secteur privé par rapport aux hommes

Activité

Résultat

– Analyse des arrêts rendus par la Cour constitutionnelle sur des

- Constitution d'une liste de situations considérées comme intolérables compte tenu de leur gravité et des risques encourus par les victimes, qui doivent systématiquement bénéficier d'une mesure de protection : lésions physiques

- Dans certains cas, le Procureur général, coordonne avec le Commissariat à la famille, l'aménagement d'un traitement psychologique en faveur des victimes;
- Certaines sections du parquet organisent des réunions avec les différents coordonnateurs des services de la même entité de sorte que les audiences de conciliation soient un instrument efficace, solide et fiable de règlement des litiges et non un moyen de désengorger les tribunaux;
- Le Procureur général indique aux victimes qu'elles ont la possibilité de faire appel à certains organismes tels que la police nationale, l'Institut colombien de bien-être familial (ICBF) et les Commissariats à la famille en vue d'obtenir une mesure de protection;
- En cas d'actes de récidive, des mesures sont prises par la police en vue de fournir une protection aux victimes;
- Dans certains cas, lorsque la situation l'exige, des psychologues des hôpitaux publics, accompagnés d'un procureur, effectuent des visites à domicile pour s'assurer du respect de l'acte de conciliation;
- Dans les localités desservies par le Centre d'enquête et de soins intégrés aux victimes de la violence intrafamiliale (CAVIF), les accords de conciliation font l'objet d'un suivi et d'une vérification, notamment lorsqu'ils sont assortis d'un engagement à suivre une thérapie (thérapie familiale, sevrage de l'alcool ou de la drogue, etc.).

Les Maisons de justice, qui sont coordonnées par le Ministère de l'intérieur et de la justice, jouent aussi un rôle essentiel pour faciliter l'accès de la population à la justice formelle ou informelle, qui a pour mission le règlement pacifique des différends.

De plus, un plan stratégique de défense des droits de la femme devant la justice colombienne a été lancé en août 2006 par le Conseil présidentiel pour les questions sur l'égalité entre les sexes (CPEM), à la suite de la signature, en juin 2005, du Protocole-cadre entre le Gouvernement colombien et la Communauté

les audiences et les procédures, de manière à garantir le droit à l'intimité des personnes et des familles.

Enfin, le Gouvernement a présenté, par l'intermédiaire du Ministère de l'intérieur et de la justice et du Procureur général de la République, le projet de loi n° 23 (2006), qui élimine, en ce qui concerne le délit de violence intrafamiliale, la nécessité de déposer une plainte et en vertu duquel, ce délit n'est plus susceptible de faire l'objet d'un désistement ou d'une conciliation. Parallèlement à l'examen de ce projet, le Conseil du Président pour les questions sur l'égalité entre les sexes a mis l'accent, à l'occasion de diverses séances de formation et d'information, sur le droit des femmes de refuser la conciliation.

5. Il est dit que la loi n° 575, adoptée en 2000, a transféré la compétence en matière de violence intrafamiliale des juges de la famille aux commissaires de la famille et, à défaut, aux inspecteurs de police. Il est dit aussi que l'un des principaux problèmes liés à l'application de cette loi est l'absence de commissariats de la famille sur tout le territoire national ainsi que le manque d'une équipe interdisciplinaire, essentielle pour le traitement approprié des problèmes familiaux. Veuillez indiquer quelles mesures ont été prises ou sont prévues pour surmonter ces obstacles.

L'Institut colombien de bien-être familial (ICBF) s'occupe de ces questions par le biais du Centre de soins du citoyen/de la citoyenne, qui reçoit directement, par téléphone ou par courrier électronique, les plaintes faisant état de violences infligées à des enfants par des membres de leur famille; ces plaintes sont renvoyées aux centres locaux concernés pour examen par les équipes interdisciplinaires, qui reçoivent une formation continue ou des instructions actualisées pour dispenser ces services. Il est possible de communiquer gratuitement et de n'importe quel point du pays avec l'Institut qui non seulement enregistre les plaintes mais aussi examine les situations de crise et oriente les personnes intéressées vers les services adéquats. Par ailleurs, en 2003, l'adresse électronique suivante <simelastiman@icbf.gov.co> a été créée à l'intention des enfants, des adolescents et des adultes qui souhaitent consulter l'Institut ou dénoncer des cas de violence intrafamiliale. En outre, un projet de directives techniques relatives à l'aide à apporter aux victimes de violences sexuelles a été élaboré.

Afin de protéger les victimes et de garantir les droits des enfants et des adolescents victimes d'abus sexuels, deux salles ont été mises à disposition dans les locaux du Service du ministère public spécialisé dans les délits sexuels, à Bogotá, dans le cadre du nouveau système accusatoire en matière pénale. Des psychologues du ministère public peuvent y tenir, avec les enfants victimes de violences sexuelles, les premiers entretiens judiciaires qui sont enregistrés afin d'éviter que les enfants ne fassent l'objet de représailles, ces enregistrements étant conservés comme éléments matériels de preuve qui seront présentés lors des procédures orales. L'ICBF a en outre mis au point des manuels de formation consacrés à la prévention et la détection des cas de violence intrafamiliale et à l'aide à apporter aux victimes, manuels qui seront utilisés dans trois municipalités pilotes.

Bogotá compte 27

Compte tenu du fait que certaines municipalités éprouvent des difficultés à constituer des équipes interdisciplinaires telles que prévues par

En septembre et octobre 2006, on a recensé les dossiers de l'Unité des droits de l'homme et du droit international humanitaire, qui doivent être examinés dans la perspective de l'égalité des sexes, et l'on espère disposer bientôt d'un document récapitulatif de ces dossiers ainsi que d'un document définissant une stratégie d'action.

7. Veuillez indiquer les mesures prises pour donner suite à la recommandation de la Rapporteuse spéciale tendant à ce que, s'agissant des violences sexistes et des droits de la femme,

l'égalité des sexes, afin de promouvoir le respect des droits et l'observation des obligations dans la perspective d'une culture de paix.

La mise en œuvre du projet passe par une stratégie de formation sur la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation et sur l'égalité des sexes, qui reposent sur des principes, des cours et des matières s'inspirant des programmes établis dans le cadre des formations et des services de santé dont bénéficient les forces militaires et la police nationale. Le

L'Institut national de médecine légale et des sciences médico-légales fournit des statistiques ventilées par sexe et par âge sur les homicides. Jusqu'à présent, on ne dispose pas de statistiques sur ce qu'une femme a pu subir avant d'être assassinée mais l'Institut a dit vouloir solliciter l'appui nécessaire pour réaliser un projet d'enquête selon une méthode précise qui permettrait d'obtenir en partie ces données grâce aux protocoles et aux documents rassemblés en vue de l'autopsie.

L'Observatoire des droits de l'homme et du droit international humanitaire réunit pour sa part des statistiques ventilées par sexe sur les homicides, les massacres, les enlèvements, les accidents dus aux mines antipersonnel, ainsi que les assassinats de syndicalistes et d'enseignants.

L'État colombien reconnaît qu'il existe des lacunes en ce qui concerne ce type d'enquête statistique précise et prend des mesures visant à renforcer ses observatoires. Il convient de signaler à cet égard qu'en octobre 2006, le Département administratif national de statistique et le CPEM ont organisé une formation qualifiante sur les indicateurs de l'égalité des sexes. En novembre 2006, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes proposera des avis techniques en matière d'indicateurs de l'égalité des sexes à l'Observatoire des questions d'égalité entre les sexes. Ces actions permettront de consolider les enquêtes et les indicateurs, qui sont d'une importance cruciale à l'heure de prendre des mesures adéquates et différenciées en fonction des violations commises.

9. Le Comité des droits de l'homme a recommandé à l'État partie de réviser la législation sur les enquêtes pour violences sexuelles en ce qui concerne l'obligation d'obtenir le consentement de la victime pour que la procédure continue (CCPR/CO/80/COL, par. 14). Veuillez indiquer quelles mesures ont été prises à cet égard.

La Cour suprême de justice de Colombie a statué que les délits contre la liberté et l'intégrité sexuelles étaient passibles de poursuites d'office et que la décision de la victime de se désister d'une procédure était nulle. Cette position a été clairement exprimée par la Cour dans les jugements qu'elle a rendus le 18 octobre 2000³, le 29 septembre 2004⁴ et le 31 mars 2004⁵. De même, la Cour a affirmé catégoriquement que jamais quiconque ayant commis une agression sexuelle contre un mineur de 14 ans ou moins ne pourrait invoquer le fait d'avoir obtenu le consentement de la victime. La Cour suprême a prononcé le jugement de référence sur la question le 26 septembre 2000⁶ et l'a confirmé à de nombreuses reprises (le 4 février 2003⁷, le 26 novembre 2003⁸ et le 7 septembre 2005⁹). Le fait de ne pouvoir accepter le consentement dans ces affaires est une *présomption irréfragable*, qui ne peut être altérée dans le cadre de la procédure.

L'Observatoire des questions d'égalité entre les sexes réalise une étude et prépare la publication d'un bulletin sur les jugements concernant les droits de la femme, rendus entre 1994 et 2006 par la Cour suprême de justice. Ce bulletin, qui devrait être largement diffusé, permettra de faire connaître des concepts comme ceux susmentionnés auprès des fonctionnaires chargés de la question.

L'Institut colombien de bien-être familial a élaboré un modèle intégré de prise en charge des victimes de violence sexuelle, qui a été mis en place dans cinq municipalités pilotes. À Bogotá, ce modèle est en cours de mise en place dans 19 endroits et les préparatifs sont engagés pour sa mise en œuvre dans plus de 60 municipalités du pays. Dans le cadre de la politique de prévention de la violence

Président Álvaro Uribe Vélez afin de faire progresser le taux de scolarisation se sont traduites par la création de nouvelles places dans les établissements d'enseignement préscolaire, élémentaire et intermédiaire. Le nombre total cumulé des nouvelles places créées est de 1 419 427, soit 95 % de l'objectif fixé pour l'exercice quadriennal : 717 462 grâce au recrutement pour la prestation de services et 701 965 grâce à la réorganisation, à la mise en œuvre de modèles scolaires souples et à l'investissement dans l'infrastructure scolaire. Compte tenu de ce qui précède, les inscriptions ont progressé de 27,4 %, passant de 7,8 à 9,2 millions le taux brut de scolarisation de transition, aux niveaux élémentaire et intermédiaire, passant de 82 % à 90 %.

Pour ce qui est de la prise en charge de la population vulnérable dans le secteur de l'enseignement, entre 2003 et 2006, 559 500 nouvelles places destinées à cette tranche de la population ont été créées dans les établissements. Par ailleurs, en 2006, le nombre d'élèves déplacés pris en charge par le système éducatif est de 234 018 (soit 97,5 % de l'objectif fixé). Si l'on considère le nombre total des inscriptions enregistrées en 2005, on constate que les garçons (5 403 809) sont un peu plus nombreux que les filles (5 348 921).

On constate, d'après les inscriptions ventilées par sexe dans l'enseignement préscolaire, élémentaire et intermédiaire pour la période allant de 2002 à 2005, que le pourcentage des garçons est légèrement supérieur à celui des filles. Cette petite différence s'explique par la répartition démographique et pas par une limitation de l'accès aux services éducatifs, qui, dans l'ensemble, est équitable pour les garçons et les filles¹⁰.

Entre 2002 et 2005, l'augmentation de l'effectif scolaire féminin a été légèrement supérieure à celle de l'effectif masculin : 7,7 % et 7,5 % respectivement. Par ailleurs, le rythme de progression de l'effectif scolaire féminin était supérieur à la moyenne nationale, alors que le rythme de progression de l'effectif masculin était inférieur à la moyenne nationale¹¹.

D'autre part, on a établi, adapté, mis en œuvre et évalué des modèles pédagogiques souples¹³, qui sont d'utiles solutions de rechange pour accéder aux services éducatifs, dans la mesure où ils sont adaptés aux caractéristiques propres à la population.

Depuis 2005, grâce aux données sur les étudiants fournies par les entités territoriales, on a pu calculer les taux de scolarisation correspondant à chaque groupe de population. On a pu ainsi établir que, dans les populations ethniques afro-colombiennes et rom, le taux de scolarisation des filles était supérieur à celui des garçons¹⁴; que, dans la population ayant des besoins éducatifs spéciaux, le taux de scolarisation des garçons était supérieur à celui des filles et que, dans les premier et deuxième cycles du secondaire, les filles étaient majoritaires¹⁵. Pour ce qui est des victimes de la violence des groupes armés marginaux qui sont scolarisés, on a pu vérifier que la tendance habituelle se maintenait, c'est-à-dire que dans les premier et deuxième cycles du secondaire, les filles étaient plus nombreuses que les garçons.

Programme de lutte contre l'analphabétisme

En 2003 et 2006, le programme d'alphabétisation a permis d'alphabétiser 392 560 jeunes et adultes, soit 98 % de l'objectif visé pour 2002-2006 (400 000

Pour ce qui est des inscriptions par degré d'enseignement, on constate qu'il y a plus de femmes que d'hommes à l'Université et dans les établissements de formation professionnelle²⁰. Entre 2003 et 2006, les femmes inscrites dans l'enseignement supérieur se sont principalement intéressées aux disciplines ci-

propositions en tant que futures concessionnaires, ont le droit de participer aux conseils de programmation établis en vertu du décret 1981 de 2003.

Le Ministère des communications vient de mettre en œuvre un plan de formation intitulé « À l'écoute des municipalités » à l'intention des organisations sociales habilitées à exploiter un service communautaire de radiodiffusion. Il s'agit d'apporter à ces organisations les connaissances nécessaires pour assurer la viabilité sociale et culturelle d'une radio communautaire. Le module du plan qui est consacré à la production radiophonique comporte un module thématique axé sur l'égalité des sexes.

Dans le cadre de la politique de prévention et de prise en charge de la violence familiale, l'Institut colombien du bien-être familial a mis en œuvre des programmes médiatiques de sensibilisation portant sur la violence familiale, la maltraitance des enfants et les sévices sexuels.

En 2005, le CPEM a mené une campagne radiophonique pour sensibiliser diverses couches de la société à la question et collaboré à cet effet avec des organes nationaux et locaux de la presse écrite. De même, le Plan stratégique pour la défense des droits de la femme devant la justice en Colombie prévoit les mesures ci-après :

- Établir un programme de travail CPEM/médias qui vise à promouvoir les valeurs égalitaires et une image équilibrée et non stéréotypée de la femme, dans le respect de la diversité ethnique et culturelle du pays (cette mesure sera appliquée à titre prioritaire en 2006-2007);
- Élaborer avec les médias une stratégie nationale visant entre autres choses à décerner tous les ans un prix aux médias qui prônent la non-violence et participent à la conception et à la conduite de campagnes publicitaires nationales sur la tolérance zéro (cette mesure sera appliquée à titre prioritaire en 2006-2007);
- Promouvoir la conduite de recherches sur l'image de la femme dans les médias colombiens;
- Envisager la possibilité d'élaborer un guide de bonnes pratiques à l'intention des médias, qui comprendrait des recommandations quant aux moyens d'éviter le traitement sexiste de l'information.

Traite et exploitation de la prostitution

13. S'agissant de la réinsertion des victimes de la traite, le rapport évoque l'accord de coopération technique entre le Cabinet du Procureur général de la nation et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) qui vise à renforcer les activités en faveur des victimes de la traite – prévention, aide,

- Suivi de l'application des traités internationaux ratifiés par la Colombie et des règles nationales en la matière;
- Sensibilisation, des entreprises privées et du secteur financier notamment, au problème de la traite;
- Collaboration avec l'Unité d'analyse financière pour concevoir des typologies qui permettent de réprimer le blanchiment du produit de la traite et d'appeler l'attention du secteur bancaire sur la question.

D'autre part, un système de suivi de toutes les entités de l'État auxquelles il incombe d'intervenir dans les affaires de traite des personnes vient de commencer à être mis en œuvre par le Cabinet du Procureur général de la nation; ce système permet d'assurer la surveillance nécessaire pour garantir l'exécution des dispositions prévues par la loi, traiter chaque affaire, lui accorder le suivi voulu et fournir des informations aux fins de la coordination, du renforcement institutionnel, d'une meilleure connaissance du phénomène de la traite et de la conception et de la mise en œuvre de politiques en la matière.

Ces méthodes de travail sont également appliquées par le Bureau du Procureur général de la République dominicaine et d'autres services publics dominicains, dont le personnel a participé aux ateliers de formation organisés par des représentants de la Déléguée à l'enfance et aux affaires féminines dans les villes de Saint-Domingue, Santiago, Barahona et Juan Dolio, conformément à la lettre dans laquelle le Procureur général de la République de Colombie, le Procureur général de la République dominicaine et l'OIM ont exprimé leur intention de joindre leurs efforts pour lutter contre la traite des personnes. De même, une formation a été dispensée à des agents de la fonction publique et à des représentants d'organisations non gouvernementales de quatre pays (Bolivie, Équateur, Venezuela et Mexique), dans le cadre d'ateliers organisés par des fonctionnaires du Bureau du Procureur général et sur l'invitation de l'OIM, de l'Organisation des États américains (OEA) et de l'ambassade de France.

D'autre part, grâce à l'adoption de la loi 985 de 2005, qui prévoit des mesures contre la traite des personnes et des dispositions concernant la prise en charge et la protection des victimes, l'État colombien a accompli d'importants progrès dans sa lutte contre la traite, en particulier dans la poursuite des membres des réseaux transnationaux.

Il importe de souligner que l'érection en infraction de la traite des personnes prévue dans la loi susmentionnée est nouvelle. En raison de cette modification, toutes les opérations liées à ladite traite sont passibles de sanctions, le consentement ne peut plus être invoqué aux fins d'une exonération de la responsabilité et diverses modalités de la traite – exploitation sexuelle et à des fins économiques, esclavage ou pratiques analogues, exploitation de la mendicité d'autrui et trafic d'organes, notamment – sont considérées comme des infractions.

La loi 985 de 2005 porte création du Comité interinstitutionnel de lutte contre la traite des personnes, qui se compose de 14 entités publiques s'occupant de la question. Ce comité, qui est dirigé par le Ministre de l'intérieur et de la justice, est un organe consultatif national qui s'acquitte d'importantes fonctions telles que la formulation de la stratégie nationale de lutte contre la traite et qui dispose de ressources qui sont administrées par le Ministre de l'intérieur et de la justice en sa

qualité de secrétaire technique, conformément aux lignes directrices et aux programmes énoncés dans la Stratégie nationale.

Pour ce qui est de la protection des victimes de la traite et de l'aide à leur apporter, la loi dispose à son article 7 que la Stratégie nationale devra comprendre des programmes d'aide à leur rétablissement physique et psychologique et à leur réinsertion sociale, qui leur apportent une aide directe et indirecte.

C'est pourquoi les entités membres du Comité, en particulier celles qui sont en contact direct avec les victimes – Police nationale, ministère public de la nation et Département administratif de la sécurité – sont chargées de recevoir les victimes, de

En septembre 2006, le Comité interinstitutionnel, dans le cadre de la Stratégie nationale intégrée de lutte contre la traite des êtres humains, a conclu un accord interinstitutionnel pour une politique nationale en matière de traite des personnes.

déplacements forcés dus à la situation de violence expliquent aussi la participation des femmes à la production et au trafic de drogues.

Vie publique et politique

15. Veuillez indiquer si des mesures ont été prises pour former les femmes aux fonctions d'encadrement afin que celles qui détiennent un poste en vertu de la loi 581 reçoivent la formation requise pour s'acquitter efficacement de leurs tâches. Si tel est le cas, veuillez fournir des informations détaillées sur ces mesures.

Conseils communautaires de femmes

Les conseils communautaires de femmes ont permis de réunir les dirigeants sociaux et communautaires de plus de 2 000 organisations de femmes existant dans le pays et de connaître la situation présente de ces organisations (leurs faiblesses et leurs forces), mais aussi d'en former les dirigeants en matière d'emploi et de création d'entreprises, de violence familiale et de participation politique, dans le cadre des Rencontres de femmes architectes de la paix et du développement.

Entre janvier 2003 et le 31 août 2006, 323 conseils communautaires de femmes ont été créés, en nombre égal à celui des municipalités de 30 départements, et de nombreuses rencontres de femmes architectes de la paix et du développement ont été organisées pour dispenser aux femmes une formation à la politique (concernant les seuils, le système de répartition des sièges, les listes uniques et les campagnes législatives, notamment). Depuis 2003, 255 rencontres de femmes architectes de la paix et du développement, auxquelles ont participé 22 033 femmes, ont été organisées dans plus de 25 départements.

Pacte pour une participation effective des femmes à la politique

Le Conseil présidentiel pour les questions d'équité à l'égard des femmes (CPEM) a promu la signature du « Pacte pour la participation effective des femmes à la politique » pour que les femmes participent au débat politique et que la Colombie puisse ainsi bénéficier de leurs vues.

Le Pacte a été signé le 5 octobre 2005 par les représentants de 16 partis et mouvements politiques, dans le cadre d'une rencontre universitaire organisée dans les locaux du Congrès de la République, avec la participation de dirigeants et représentants des deux sexes de diverses forces politiques du pays(archi Tw)-6.2(0.2(rtbeepays(0.0178ée

Dans leur programme de travail commun, le CPEM et le Congrès de la République prévoient de diffuser le Pacte et de collaborer avec les dirigeants locaux au niveau régional.

16. Veuillez fournir des données statistiques à jour sur la participation politique des femmes, notamment autochtones et d'ascendance africaine, occupant des postes de l'administration publique, dans les administrations locales urbaines et rurales et au Parlement, par exemple. Veuillez également indiquer quelle est la tendance depuis le dernier rapport périodique.

En dépit des difficultés auxquelles se heurte toujours la Colombie pour que les femmes participent comme il convient à la prise des décisions, le nombre des postes pourvus par des femmes dans la fonction publique s'est accru en 2005, grâce à la loi sur les quotas (loi 581 de 2000) et aux mesures prises par l'État.

Pouvoir exécutif : La représentation des femmes a augmenté de 3,57 % dans les organes exécutifs et de 5,53 % dans les organismes publics, et dans les services nationaux d'enregistrement des faits d'état civil, elle a progressé sensiblement de 10,91 %²⁴. Au niveau territorial, plus de 33 % des postes de direction de la fonction publique sont pourvus par des femmes²⁵.

Sur 13 ministères, 8 sont détenus par des hommes et 4 par des femmes²⁶. Au niveau local, tant dans les gouvernorats que dans les municipalités, la participation des femmes est faible par rapport à celle des hommes, qui occupent environ 90 % des postes²⁷. À Bogotá, le maire en exercice a nommé 20 femmes maires des 20 arrondissements, reconnaissant ainsi pleinement le droit des femmes de gouverner la capitale. De même, il a fait usage du dispositif prévu pour que les conseils d'administration des localités Rafael Uribe Uribe et Antonio Nariño respectent les termes de la loi sur les quotas.

L'application de la loi sur les quotas et la représentation significative des femmes dans les organes exécutifs contrastent avec la faible représentation de celles-ci dans les organes législatifs et judiciaires.

Pouvoir législatif : Au total, 26 femmes (12 sénatrices et 14 représentantes) ont été élues au Congrès aux élections de mars²⁸.

Pouvoir judiciaire : Un poste de magistrat sur 9 est pourvu par une femme à la Cour constitutionnelle, 3 postes sur 23 sont pourvus par des femmes à la Cour suprême de justice, 6 postes sur 27 au Conseil d'État, et 2 postes sur 13 au Conseil supérieur de la justice²⁹.

Participation électorale : Aux élections du 28 mai 2006, la participation électorale a été de 51,9 % pour les femmes et de 48,06 % pour les hommes. Sur les 11 864 470 électeurs, 6 161 817 étaient des femmes et 5 700 547 des hommes.

Participation de la femme rurale à la prise des décisions : Pour ce qui est de la participation des femmes rurales à la prise des décisions, l'Association nationale des agricultrices noires et autochtones de Colombie est représentée au Conseil d'administration du Fonds pour l'agriculture et l'élevage et au Conseil d'administration de l'Institut colombien du développement rural et prend part en tant qu'invitée aux travaux du Fonds de microfinancement pour les femmes rurales.

Autorités locales des zones rurales et urbaines (y compris les femmes autochtones et d'ascendance africaine) : Depuis la promulgation de la loi 581 de 2000, le Département administratif de la fonction publique est chargé d'établir des statistiques sur la question de la participation des femmes aux décisions dans les différentes branches et les différents organes de l'administration. Les données dont il dispose concernent la représentation des femmes à des postes de direction au niveau national et il n'est pas possible d'obtenir des informations détaillées des entités territoriales pour le moment. Le Département a donc décidé de faire lui-même la synthèse des informations recueillies par les entités départementales et

Des études sur la main-d'œuvre féminine ont été menées à l'occasion de l'élaboration du quatrième bulletin de l'Observatoire des questions relatives à l'égalité entre les sexes, consacré à ce thème, et de la formulation du Plan stratégique pour la défense des droits des femmes devant la justice colombienne; deux enquêtes ont été commandées et il a été formulé, à l'intention du Gouvernement, des recommandations concernant les mesures à prendre pour remédier aux problèmes qui se posent.

Selon une étude récente, entre 2001 et 2004, les revenus des femmes ont été en moyenne inférieurs de 25 % à ceux des hommes, l'écart étant plus marqué dans le secteur non structuré (31%) que dans le secteur structuré (17 %) ³⁰, ce qui explique que de nombreuses femmes jugent plus intéressant pour elles et pour leur famille de créer leur propre entreprise et de pouvoir ainsi définir elles-mêmes leurs conditions de travail ³¹.

En ce qui concerne la situation des femmes dans le secteur privé, voir la réponse à la question n° 20.

Le Plan stratégique pour la défense des droits des femmes devant la justice colombienne prévoit l'application à moyen terme des mesures suivantes :

- Étudier la possibilité d'établir un guide de bonnes pratiques s'inspirant des mesures concrètes prises par des entreprises colombiennes et étrangères qui ont fait le pari de l'égalité et de la conciliation;
- Prendre des mesures propres à encourager l'établissement de conventions collectives favorisant l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

stabilité budgétaire et macroéconomique et la mise en place de politiques à court, moyen et long termes ont permis de relancer l'économie et de créer des emplois.

L'économie colombienne a enregistré, entre 2003 et 2005, une croissance moyenne annuelle de 4,6 %, taux que l'on n'avait plus observé depuis la période gouvernementale 1974-1978. En 2005, le taux de croissance a même atteint 5,2 %, chiffre record de la dernière décennie, supérieur à la moyenne de l'Amérique latine et à celle de pays comme l'Argentine et le Mexique. Cette tendance s'est maintenue au premier trimestre de 2006, où le taux de croissance a atteint les 5,23 %, et, après trois années consécutives de croissance à des taux supérieurs à 4 %, le pays a retrouvé la moyenne qu'il connaît depuis le milieu des années 70.

Création d'emplois

L'analyse des principales variables influant sur le niveau et la qualité de l'emploi fait apparaître une situation nettement plus favorable qu'en 2002. Le chômage a considérablement baissé en quatre ans, grâce au dynamisme du marché

Aide aux groupes vulnérables

Ce programme vise à apporter un soutien à des femmes déplacées, des combattantes démobilisées, des handicapées, des femmes autochtones, des femmes chefs de famille, des femmes âgées et des femmes noires, au moyen de formations qui leur donnent les moyens d'accéder plus facilement au marché du travail ou de créer leur propre entreprise. De 29 780 en 2002, le nombre de places réservées aux femmes dans les programmes de formation est passé à 311 174 en 2005, soit une augmentation de 10,45 %; en juillet 2006, ce nombre s'établissait à 255 890. Pendant la période 2002-2006, 787 577 places ont été réservées à des femmes très vulnérables, dont un nombre important de femmes chefs de famille (316 762).

Promotion de l'entrepreneuriat

Grâce à ce programme de création d'entreprises et d'apprentissage de la gestion d'entreprise, 2 147 nouveaux emplois pour les femmes ont été créés en 2003, contre 7 560 en 2005, soit une progression de 68 %. En juillet 2006, le nombre des nouveaux emplois destinés à des femmes s'établissait à 1 956.

Agence publique pour l'emploi

En 2002, sur les 125 195 femmes inscrites à l'agence publique pour l'emploi, 20 306 ont été placés sur le marché du travail par son intermédiaire. En 2005, sur les 198 669 femmes inscrites, 33 121 ont obtenu un emploi, ce qui représente une hausse de 61 % du taux de placement.

Coopération du SENA avec le système financier, les gouvernorats et les municipalités ainsi qu'avec les caisses d'allocation, notamment en ce qui concerne l'accès au microcrédit

Pendant la période 2006-2010, le SENA aidera des femmes chefs de famille, sélectionnées parmi les bénéficiaires du programme « Familles en action », à créer une entreprise ou à renforcer celle qu'elles ont déjà créée en leur dispensant des formations et en les faisant bénéficier d'un suivi et de crédits. À ce titre, 300 crédits ont déjà été accordés en 2006 à Bogotá dans le cadre d'un projet pilote qui sera étendu à Barranquilla, Cali et Bucaramanga à compter de 2007 et à six autres villes ultérieurement.

Enfin, le Plan stratégique pour la défense des droits des femmes devant la justice colombienne recommande l'adoption et l'application à moyen terme de dispositifs propres à contribuer à l'amélioration de la condition féminine, consistant notamment à : i) concevoir des mesures spéciales et des programmes pilotes à l'intention des femmes rurales et des femmes déplacées de force, ii) mettre en œuvre

20. Le présent rapport ne dit rien sur la présence des femmes dans le secteur privé. Veuillez donner des renseignements à ce sujet, en indiquant notamment combien de femmes occupent des postes administratifs importants et des postes de direction. Veuillez indiquer quelle est la tendance de ces dernières années et quels changements se sont produits à cet égard.

Bien qu'il n'existe pas en Colombie de données officielles sur le nombre d'hommes et de femmes occupant des postes de direction dans le secteur privé (le Département administratif de la fonction publique ne traite pas de données relatives au secteur privé de l'économie), nous communiquons ici des informations sur la présence des femmes dans les différents corps de métiers recueillies dans les médias par l'Observatoire des questions relatives à l'égalité entre les sexes et dans l'étude sur la situation des femmes dans le secteur privé. Cette étude a été menée par la société *Hay Group* pour le compte du CPEM, avec le soutien du PNUD. Elle a consisté à recueillir auprès de 50 entreprises nationales et multinationales des informations sur une population de 19 411 personnes, qui comprenait 58 % d'hommes et 42 % de femmes. En appliquant la méthode « Hay » d'évaluation des postes et des profils, il a été établi que sur cinq niveaux hiérarchiques, le nombre de femmes était le plus élevé aux trois niveaux les plus bas – celui des cadres (43 %), celui des techniciens (40 %) et celui du personnel d'appui (46 %) –, et que les femmes étaient moins nombreuses que leurs collègues masculins à tous les niveaux. L'étude montre également que les hommes occupent 76 % des postes de direction.

Tableau 1
Répartition par niveau hiérarchique, en pourcentage

Niveau hiérarchique	Nombre de postes	Hommes	Femmes
		(en pourcentage)	
Cadres supérieurs	263	84	16
Cadres moyens	1 641	68	32
Employés	4 986	57	43
Techniciens	4 478	60	40
Personnel d'appui	8 043	54	46

Source : Étude sur la situation des femmes dans le secteur privé réalisée par la société Hay Group.

* La reproduction de l'intégralité ou d'une partie de ce texte est interdite sans autorisation écrite expresse de la société HAYGROUP Ltda.

S'agissant des écarts de salaires, l'étude confirme que la rémunération des femmes est inférieure de 6 % à 9 % à celle des hommes à tous les niveaux hiérarchiques et que l'écart est encore plus important au niveau le plus élevé, où il atteint les 10 %.

Par ailleurs, l'Observatoire des questions relatives à l'égalité entre les sexes a élaboré le tableau ci-après, qui renseigne sur la direction d'un certain nombre de grandes corporations. Si, pendant cinq ans, M^{me} Patricia Cárdenas a été la seule femme à siéger au Conseil national des corporations, qui se compose des présidents de 15 corporations professionnelles, depuis 2005, la Présidente de la Chambre des

entreprises et de construction, M^{me} Beatriz Uribe, y siège également et d'autres grandes entreprises du pays sont dirigées par des femmes.

<i>Corporation</i>	<i>Direction/présidence</i>
Asociación Bancaria y de Entidades Financieras de Colombia (Association des banques et entités financières)	Présidente : Patricia Cárdenas Santamaría
Cámara Colombiana de la Construcción (Chambre des entreprises de construction)	Présidente : Beatriz Uribe
Asociación Nacional de Empresarios de Colombia (Association nationale des entrepreneurs)	Président : Luis Carlos Villegas
Confederación de Cámaras (Confédération des chambres de commerce)	Président : Eugenio Marulanda Gómez
Asociación Hotelera de Colombia (Association hôtelière)	Président : Alberto Cabal Sanclemente
Sociedad de Agricultores de Colombia (Société des agriculteurs)	Président : Rafael Mejía López
Federación de Arroz (Fédération des riziculteurs)	Président : Rafael Hernández
Asociación Colombiana de Flores (Association des exportateurs de fleurs)	Président : Augusto Solano
Federación Nacional de Comerciantes (Association nationale des commerçants)	Président : Guillermo Botero
Caja de Compensación Familiar (Caisse d'allocation familiale)	Présidente : María Claudia García
Asociación Colombiana de la Industria de la Comunicación Gráfica (Association de l'industrie de la communication graphique)	Présidente : María Isabel Laserna
Asociación Nacional de Diarios (Association des organismes de presse)	Présidente : Nora Sanín
Federación de Leasing (Fédération des sociétés de leasing)	Présidente : Maristella Sanín
Asociación Colombiana de Porcicultores (Association des éleveurs de porcs)	Présidente : Claudia Velasco
Federación Colombiana de Leche (Fédération des producteurs de lait)	Présidente : María Isabel Hidalgo
Instituto Colombiano de Ahorro y Vivienda (Institut pour l'épargne et le logement)	Présidente : María Mercedes Cuellar

Santé

21.

- À améliorer les systèmes d'établissement des statistiques de l'état civil et d'enregistrement des faits d'état civil dans les départements et les municipalités visés;
- À créer et à consolider des réseaux sociaux de soutien associant acteurs institutionnels, collectivités et familles, qui doivent mettre en exécution les volets et les stratégies de prévention des grossesses précoces de la politique nationale d'hygiène sexuelle et procréative;

Résultats qualitatifs obtenus dans chaque volet du programme

a) *Renforcement des institutions*

- Création de centres culturels et de bureaux d'information des jeunes sur l'hygiène sexuelle et procréative
- Création de comités de statistiques de l'état civil dans les départements et les municipalités
- Renforcement de la cohésion des équipes techniques départementales par le développement d'une vue d'ensemble du problème et le renforcement de leurs capacités de planification
- Élargissement de la gamme des services d'appui aux différents volets du programme : Service national de l'apprentissage, Institut colombien de bien-être familial, Ministères de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et du développement social
- Application de la méthodologie du programme dans la mise en œuvre de la politique sociale à l'échelon départemental
- 102 plans d'intervention municipale élaborés par les réseaux sociaux de soutien, et exécutés entre mai 2004 et juillet 2006
- 41 nouveaux plans d'intervention municipale élaborés depuis mars 2006

b) *Mobilisation sociale*

- Thème devenu une des préoccupations des municipalités
- Sensibilisation des jeunes pères de famille aux problèmes liés aux taux élevés de grossesse à l'adolescence
- Utilisation de la stratégie d'information, d'éducation et de communication comme moyen de refaçonner l'imaginaire collectif par la diffusion de messages responsables, au contenu explicite
- Transformation des mythes et des tabous, d'où la réduction de la violence familiale
- Gestion des ressources et formation d'alliances stratégiques entre les municipalités
- Coopération avec la force publique dans l'élaboration de mesures visant à faire face à la situation
- Participation des commerçants de quartier et des conseils d'action communale aux activités d'information et d'éducation
- Création de fronts de sécurité avec des jeunes

- Campagnes d'éclairage des endroits dangereux menées par des jeunes et leur famille

c) *Amélioration des conditions de vie*

- Création d'espaces de dialogue au niveau local
- Lancement de nouveaux services de santé, d'éducation, de culture, de loisirs et de protection conçus en fonction des risques relevés
- Extension des associations de jeunes et d'enfants de l'ICBF; octroi d'une aide aux élèves pour l'entrée dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur; affiliation des adolescents et de leurs familles au système de sécurité sociale et de santé; projets de rétablissement des droits des petites filles en situation de

de suivi ont été effectuées dans les 15 municipalités du département et 200 enquêtes réalisées au début et à la fin du programme. Parmi les activités entreprises dans le cadre du programme, on notera l'organisation dans les 15 municipalités du département de 730 ateliers sur la prévention qui ont bénéficié directement à 23 287 personnes et indirectement à 116 435 personnes. Actuellement, le programme en est à la deuxième phase, qui consiste à poursuivre les activités, à propager l'information chez les habitants de la région et à sensibiliser les femmes enceintes à la nécessité de subir le test de dépistage du VIH/sida.

b)

promouvoir l'hygiène sexuelle et procréative auprès de 1 600 jeunes. Pour ce faire, on a organisé des activités ludiques et artistiques dans le cadre de quatre carnivals d'une durée de deux ou trois jours chacun. Cette initiative novatrice et créative a suscité une participation active des jeunes et révélé des différences entre les jeunes

noires soient traitées sur un pied d'égalité (p. 32). Veuillez indiquer quelles mesures concrètes ont été prises en dehors des programmes d'enseignement (p. 34), et leurs résultats, pour faire respecter les droits fondamentaux de ce groupe de femmes.

L'une des fonctions de la Direction générale des ethnies du Ministère de l'intérieur et de la justice est d'aider le Gouvernement à formuler des politiques favorisant la reconnaissance et la protection de la diversité ethnique et culturelle des peuples. Cet organe a pris une série de décisions, dont celle d'élaborer un projet qui permettrait de définir des politiques relatives aux populations autochtones en concertation avec leurs communautés et organisations. Il élabore également, de concert avec le Département national de la planification et des représentants des Afrocolombiens, un plan d'ensemble à long terme pour la population afrocolombienne ayant comme axe transversal la question de l'égalité des sexes et accordant une attention particulière aux droits de l'homme et au droit international humanitaire. Ce plan intégral fait actuellement l'objet de concertations entre différentes entités nationales, après quoi la société civile sera consultée. Le projet d'élaborer des orientations politiques concernant les populations autochtones prévoit notamment l'application d'orientations tenant compte des besoins, des attentes et des droits spéciaux des peuples autochtones, ainsi que des particularités et des différences sexospécifiques et régionales.

Le Plan de développement de la population afrocolombienne vise toute la population d'ascendance africaine vivant sur le territoire colombien, intègre tous les thèmes et les domaines d'intérêt liés au développement de cette population et, ayant pour échéance l'horizon 2019, s'inscrit dans le long terme. L'un des objectifs de ce projet est d'améliorer la situation des Afrocolombiennes en matière d'autonomie et de participation à la prise de décisions et d'accroître leur contribution au développement de leur communauté afin de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie de la femme et d'éliminer les inégalités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire. Le Ministère de l'intérieur et de la justice, par l'intermédiaire de la Direction générale des ethnies, participe activement à la concertation qui est menée dans le cadre de l'élaboration du Plan national d'action pour les droits de l'homme et le droit international humanitaire, dont l'une des parties est consacrée à la lutte contre la discrimination et à la promotion de l'identité et porte plus particulièrement sur la population d'origine africaine, les Raizales et la population rom.

26. Veuillez donner des renseignements détaillés sur l'impact du conflit armé sur les femmes, par exemple l'ampleur des déplacements, leurs conséquences et les changements dans la vie familiale. Veuillez indiquer quelles mesures ont été prises ou sont prévues pour aider les femmes ainsi affectées.

Déplacements forcés

De 2003 à juin 2006, sur toutes les familles inscrites au Registre unique de la population déplacée, 62 184 sont dirigées par une femme et 58 669 par un homme. Selon les estimations du Réseau de solidarité sociale, environ 25 032 des familles inscrites au Registre sont retournées dans leur zone d'origine, le plus grand nombre de retours (8 463) ayant été enregistré en 2005. Pour lutter contre le phénomène des déplacements forcés, le Gouvernement colombien a lancé des politiques de sécurité démocratique, de relance économique, de renouveau social et de promotion de la

femme. En réponse à la question du Comité, le Président Álvaro Uribe Vélez a publié la déclaration qui suit dans le rapport général qu'il a présenté au Congrès en 2006 : « L'escalade de la violence qui s'est produite à partir du milieu des années 80 en l'absence d'une culture du respect des droits fondamentaux a débouché, en 2002, sur l'une des situations les plus graves que la Colombie ait connues en raison de violations des droits de l'homme par des groupes armés illicites et des organisations criminelles de toutes sortes. Pour faire face à cette situation, le Gouvernement colombien a intégré dans le Plan national de développement pour la période 2002-2006 une stratégie destinée à prévenir, réparer et atténuer les effets de la violence sur la population civile, en particulier les déplacements forcés, le terrorisme contre les civils, l'usage des mines antipersonnel et la persécution sélective des dirigeants. Des mesures de diffusion et de promotion des droits de l'homme et du droit international humanitaire sont prévues dans le cadre de cette stratégie afin de remplir les obligations internationales de la Colombie. »

L'une des plus importantes réalisations du Gouvernement a été la réduction des déplacements forcés, subis par plus de 92 000 familles en 2002, qui ont atteint leur niveau le plus bas en 2005 avec 37 000 familles, grâce à l'adoption d'une série de mesures de sécurité, de mesures politiques et sociales et de mesures de relance économique. Selon les informations fournies en juin, cette réduction devrait se poursuivre en 2006. Au cours des quatre dernières années, les déplacements forcés ont commencé par augmenter de 274 % entre 1999 et 2002 puis ont baissé de 24 % en moyenne par an entre 2002 et 2005. On peut dire qu'au total, le déplacement de 207 000 familles a été évité pendant cette période de quatre ans car, si la tendance à l'augmentation s'était maintenue, le nombre total de familles déplacées aurait atteint 330 000.

En plus de cette réduction, il convient de mentionner les résultats des programmes de retour des familles déplacées et de secours d'urgence à ces

L'Observatoire des questions d'égalité des sexes a évalué, à la lumière de la problématique hommes-femmes, les mesures de promotion de l'égalité des sexes prises en faveur des personnes déplacées dans le cadre de la politique de relance sociale. Selon les données du Registre unique de la population déplacée du Réseau de solidarité sociale, le programme d'aide à la population déplacée a permis de venir en aide à 261 046 femmes au total de 2003 à juin 2006. En août 2006, dans le cadre

27. Veuillez dire quels ont été les résultats du Plan d'amélioration intitulé « Femme chef de famille » (p. 84).

Programme « Femmes chefs de famille et chefs de microentreprise »

Lors de la création du programme « Femmes chefs de famille et chefs de microentreprise », 5 973 microcrédits d'un montant de 12 117 228 000 pesos colombiens (environ 5 236 485 dollars des États-Unis), ont été financés par l'intermédiaire de la Banque agricole³⁶. Cinq mille neuf cent soixante-treize femmes ont bénéficié directement de ces microcrédits et, indirectement, en leur qualité de chef de famille, 23 892 personnes dont le travail fait vivre en moyenne quatre autres personnes. Le programme a notamment contribué à instaurer une certaine fiabilité financière, à améliorer la bancarisation de la population ayant des faibles revenus qui aide traditionnellement les spéculateurs, à créer des revenus et des emplois pour les femmes chef de famille, à jeter les fondations d'une culture de la création

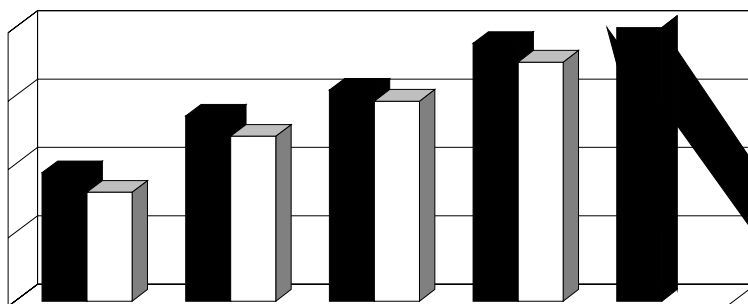
¹⁰ **Effectif scolaire ventilé par sexe
2002-2005**

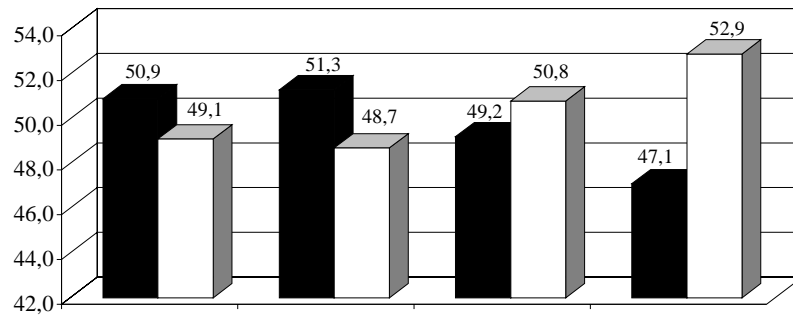
<i>Année</i>	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>	Total
2002	5 025 888	4 968 516	9 994 404
2003	5 191 298	5 132 284	10 323 582
2004	5 267 125	5 234 834	10 501 959
2005	5 403 809	5 348 921	10 752 730
2006*	5 615 457	5 558 419	11 173 876

Source : Service de la planification et des finances du Ministère de l'éducation nationale.

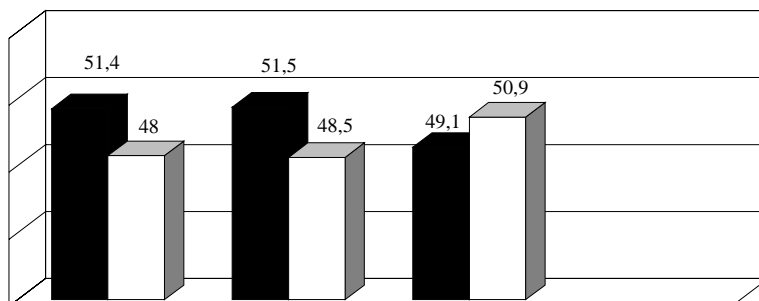
* Prévisions basées sur les inscriptions enregistrées au 30 août 2006. Informations en dépouillement.

Inscriptions, par sexe



¹² Inscriptions, par niveau et par sexe, 2002

Inscriptions, par niveau et pa



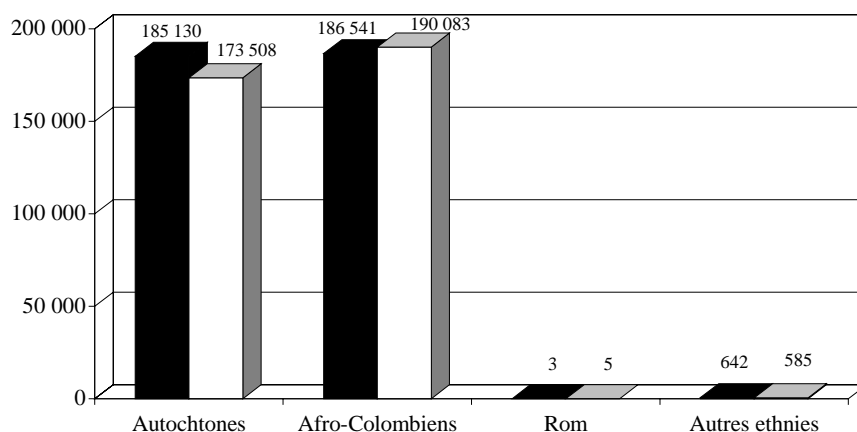
<i>Niveau</i>	<i>Modèle</i>	<i>Classes</i>	<i>Description</i>
	Caisse de compensation familiale (CAFAM)	Cinq étapes : initiale, fondamentale, complémentaire, zones de bases d'intérêt et zones avancées d'intérêt	Il s'agit d'un modèle pédagogique souple et correspondant aux besoins des jeunes et des adultes. Il s'agit d'une autoformation et d'un apprentissage en collaboration. Le modèle prévoit un examen d'entrée dont le résultat indique où doit commencer chaque étudiant en particulier. Il met l'accent sur les études académiques et il s'inscrit dans le cadre des projets éducatifs institutionnels d'un établissement d'enseignement.

¹⁴ **Effectifs scolarisés par population ethnique, 2005**

<i>Niveau</i>	<i>Hommes</i>				<i>Femmes</i>			
	<i>Autochtones</i>	<i>Afro-Colombiens</i>	<i>Rom</i>	<i>Autres</i>	<i>Autochtones</i>	<i>Afro-Colombiens</i>	<i>Rom</i>	<i>Autres</i>
Préscolaire	20 469	18 840	0	83	19 441	17 649	0	73
Primaire	123 253	115 063	2	371	114 028	110 992	4	352
Secondaire	32 981	41 175	1	182	31 493	46 553	1	155
Deuxième cycle du secondaire	8 427	11 463	0	6	8 546	14 889	0	5
Total	185 130	186 541	3	642	173 508	190 083	5	585

Source : Bureau consultatif en matière de planification et de finances du Ministère de l'éducation nationale (MEN).

Effectifs scolarisés par population ethnique, 2005

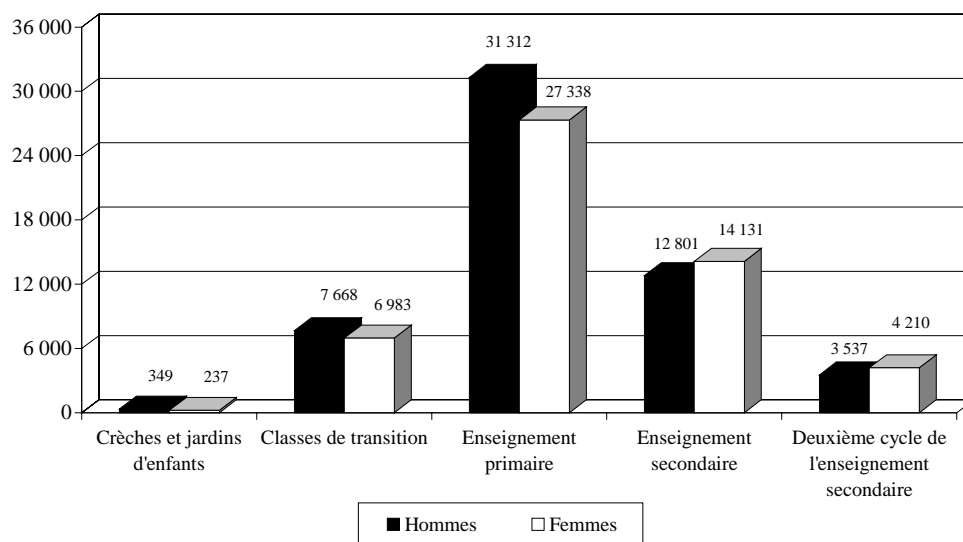


15 **Effectifs scolarisés par sexe des enfants et adolescents ayant des besoins éducatifs spéciaux**

<i>Niveau</i>	<i>Masculin</i>	<i>Féminin</i>
Crèches et jardins d'enfants	349	237
Classes de transition	7 668	6 983
Enseignement primaire	31 312	27 338
Enseignement secondaire	12 801	14 131
Deuxième cycle de l'enseignement secondaire	3 537	4 210
Total	55 667	52 899

Source : Bureau consultatif en matière de planification et de finances du Ministère de l'éducation nationale.

Effectifs scolarisés par sexe de la population ayant des besoins éducatifs spéciaux, 2005



16

<i>Titre du projet</i>	<i>Organismes coopérants</i>	<i>Nombre de femmes bénéficiaires</i>	<i>Nombres d'hommes bénéficiaires</i>	Total
Alphabétisation, enseignement primaire de base et formation professionnelle pour les femmes chefs de famille déplacées à Carthagène, Magangue et dans 4 municipalités de Bolivar				

<i>Titre du projet</i>	<i>Organismes coopérants</i>	<i>Nombre de femmes bénéficiaires</i>	<i>Nombres d'hommes bénéficiaires</i>	Total
Alphabétisation et Cesar				

¹⁸ Ventilation par sexe des effectifs da

²⁰ **Taux de scolarisation par sexe selon le niveau de formation**

	2003		2004		2005		2006	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
	<i>(en pourcentage)</i>							
Enseignement technique professionnel	47,9	52,1	47,4	52,6	47,5	52,5	44,8	55,2
Technologie	44,2	55,8	44,6	55,4	46,7	53,3	45,1	54,9
Université	52,4	47,6	52,7	47,3	52,6	47,4	52,9	47,1
Spécialisation	51,7	48,32006						

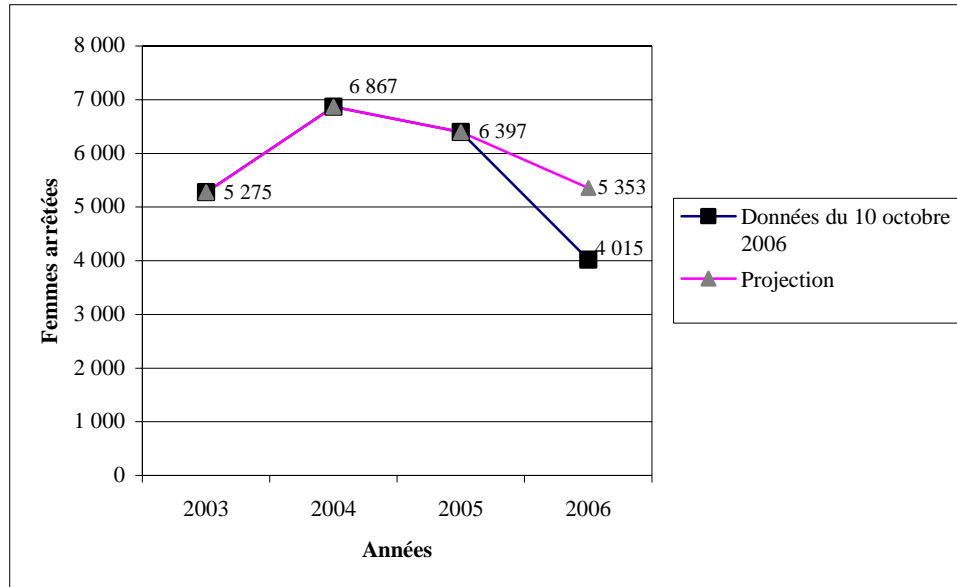
<i>Discipline</i>	2003		2004		2005		2006	
	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>
	<i>(en pourcentage)</i>							
Ingénierie, architecture, urbanisme et domaines connexes	32,2	67,8	32,0	68,0	33,1	66,9	33,4	66,6
Mathématiques et sciences naturelles	51,3	48,7	52,0	48,0	51,5	48,5	51,4	48,6
Total	51,1	48,9	51,4	48,6	51,5	48,5	51,4	48,6

Effectifs scolarisés par sexe et par discipline

<i>Discipline</i>	2003		2004		2005		2006	
	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>
Agronomie, services vétérinaires et connexes	8 146	13 644	8 707	14 646	11 303	16 079	12 248	19 152
Beaux-arts	15 137	18 289	17 582	20 654	20 185	23 046	23 807	25 208
Sciences de l'éducation	60 717	37 085	61 644	36 688	69 428	40 292	74 302	45 314
Sciences de la santé	71 852	29 938	78 800	31 723	82 000	33 437	86 835	35 831
Sciences sociales, droit, sciences politiques	96 139	68 883	105 816	71 668	116 185	87 514	129 310	99 175
Économie, administration, comptabilité et domaines connexes	160 860	115 957	170 304	123 115	186 602	131 917	194 075	137 340
Humanité et sciences								

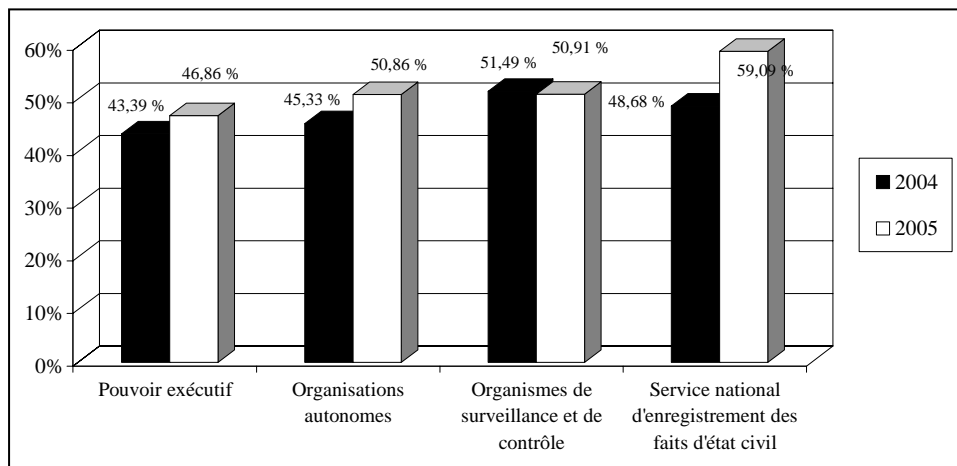
²³ On a fait une projection des chiffres pour l'année 2006 afin de pouvoir faire des comparaisons dans cette analyse.

Évolution du nombre des arrestations de femmes pour trafic de stupéfiants de 2003 à 2006



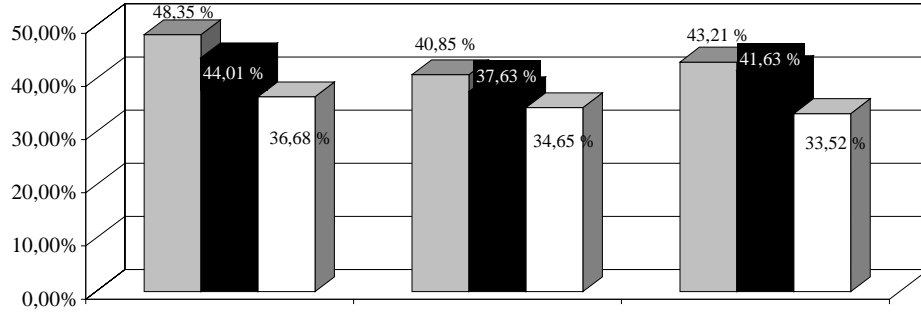
²⁴ Le tableau ci-après rend compte de ces pourcentages :

**Participation des femmes dans la fonction publique
Comparaison entre 2004 et 2005**

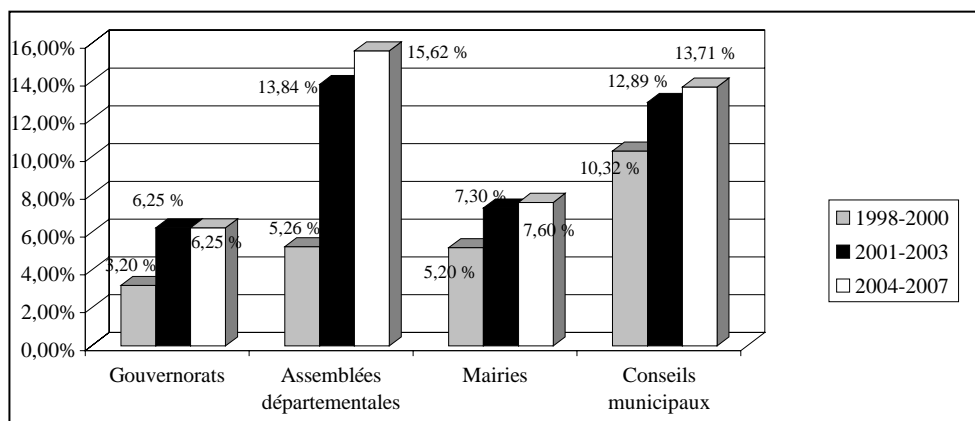


Source : Département administratif de la fonction publique, Direction de l'emploi public.

²⁵ Pourcentages de postes occupés par des femmes dans la fonction publique au niveau territorial



Participation des femmes aux niveaux régional et local



26

Entité	Répartition des fonctions	2003		2004		2005	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
District de la capitale	Nombre total de postes de direction	397	100,00	456	100,00	461	100,00
	Postes pourvus	395	99,50	434	95,18	458	99,34
	Postes occupés par des femmes	191	48,35	191	44,01	168	36,68
	Nombre d'entités ayant fourni des informations	33		54		24	
Gouvernorats	Nombre total de postes de direction	166	100,00	584	100,00	607	100,00
	Postes pourvus	164	98,80	558	95,55	583	96,04
	Postes occupés par des femmes	67	40,85	210	37,63	202	34,65
	Nombre d'entités ayant fourni des informations	10		25		27	
Municipalités	Nombre total de postes de direction	289	100,00	1 623	100,00	2 607	100,00
	Postes pourvus	287	99,31	1 559	96,06	2 542	97,50
	Postes occupés par des femmes	124	43,21	649	41,63	852	33,52
	Nombre d'entités ayant fourni des informations	48		263		598	

Source : Direction de l'emploi public, Département administratif de l'information publique. Le Département administratif de l'information publique n'a pas donné suite à la loi 581 de 2000 en 2002.

Participation des femmes aux niveaux régional et local

	<i>Secteur</i>	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Valeur</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Nombre de femmes ayant reçu une formation</i>	<i>Nombre de départements</i>
Phase 3	Urbain	3 099	55,7	3 926 334 990	36,5		
	Rural	2 464	44,3	6 112 910 471	56,9	21 477	
	Total	5 563	100,0	10 748 311 790	93,4		

³⁷ Information fournie par le Ministère du commerce, de l'industrie et du tourisme. Investissements pour les microentreprises (août 2002-juin 2006).

(En millions de dollars)

Annexe I

**Affectation des ressources
Conseil présidentiel pour les questions d'équité à l'égard
des femmes**

**Affectation des ressources
Conseil présidentiel pour les questions d'équité à l'égard des femmes**

		<i>Années</i>			
		<i>2003</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>
<i>Source</i>	<i>Programme</i>	<i>(valeur en pesos)</i>			

Secteur public

T6(bel)-7(7781.6 546)1.1(TD0.259 Tc 1 398.w{[T]361il prési94j[SecFoire natrd)al 0)76TJ/ la(4.9 0)D0.00.02398.w{[T]05j[Secchef

<i>Source</i>	<i>Programme</i>	<i>Années</i>			
		<i>2003</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>
		<i>(valeur en pesos)</i>			
DANSOCIAL	Plan national d'autonomisation		20 000 000		

Annexe II

Les femmes et le secteur informel

Données statistiques

Enquête continue sur les ménages

Population active (secteurs informel et formel) par sexe (en milliers)

Ensemble des 13 régions

2001-2006 (avril-juin)

Concept	Avril-juin					
	2001	2002	2003	2004	2005	2006 ^a
Ensemble des 13 régions						
Population active	7 137	7 431	7 667	7 749	8 130	8 479
Secteur informel	4 319	4 556	4 651	4 547	4 778	4 951
Secteur formel	2 818	2 875	3 017	3 201	3 351	3 528
Hommes						
Actifs	3 903	4 007	4 151	4 141	4 377	4 524
Secteur informel	2 344	2 390	2 472	2 379	2 518	2 560
Secteur formel	1 560	1 617	1 679	1 762	1 858	1 964
Femmes						
Actives	3 234	3 424	3 516	3 607	3 753	3 955
Secteur informel	1 976	2 166	2 178	2 168	2 260	2 391
Secteur formel	1 258	1 258	1 337	1 439	1 493	1 564

Données statistiques

<i>Niveau d'éducation et sexe</i>	<i>Avril-juin</i>					
	<i>2001</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2006^a</i>

<i>Emploi/sexe</i>	<i>Avril-juin</i>					
	<i>2001</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2006^p</i>
Travail indépendant	1 441	1 404	1 444	1 423	1 504	1 497
Patron ou employeur	280	343	322	318	340	358
Travail familial sans rémunération	61	63	73	68	57	64
Journalier ou manœuvre	–	–	–	–	–	16
Autre	8	15	12	26	17	16
<i>Secteur informel</i>	2 344	2 390	2 472	2 379	2 518	2 560
Entreprise privée	736	786	801	756	829	860
Entreprise publique	–	–	–	–	–	–
Entreprise domestique	13	19	22	17	18	22
Travail indépendant	1 287	1 224	1 288	1 254	1 316	1 297
Patron ou employeur	247	298	289	285	298	317
Travail familial sans rémunération	61	63	73	68	57	64
Journalier ou manœuvre	–	–	–	–	–	–
Autre	–	–	–	–	–	–
<i>Secteur formel</i>	1 560	1 617	1 679	1 762	1 858	1 964
Entreprise privée	1 124	1 142	1 238	1 320	1 348	1 476
Entreprise publique	242	236	239	214	265	214
Entreprise domestique	–	–	–	–	–	–
Travail indépendant	154	179	156	169	187	200

8.52

<i>Emploi/sexe</i>	<i>Avril-juin</i>					
	<i>2001</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2006^p</i>
Travail indépendant	907	942	963	921	993	1 032
Patron ou employeur	90	113	105	109	122	139
Travail familial sans rémunération	125	160	166	162	141	141
Journalier ou manœuvre	–	–	–	–	–	–
Autre	–	–	–	–	–	–
<i>Secteur formel</i>	1 258	1 258	1 337	1 439	1 493	1 564
Entreprise privée	921	900	981	1 058	1 107	1 166
Entreprise publique	222	219	205	221	210	219
Entreprise domestique	–	–	–	–	–	–
Travail indépendant	103	126	137	135	157	151
Patron ou employeur	8	8	8	15	12	18
Travail familial sans rémunération	–	–	–	–	–	–
Journalier ou manœuvre	–	–	–	–	–	0
Autre	4	5	6	11	8	11

Source : Enquête continue sur les ménages.

Note : Données fondées sur des projections démographiques concernant la population en âge de travailler, par domaine d'étude.

Note : Toute variable dont la proportion par rapport à la population en âge de travailler est inférieure à 10 % présente une marge d'erreur d'échantillonnage de 5 %, qui est le niveau de qualité accepté par DANE.

^p : résultats primaires.

<i>Branche d'activité/sexe</i>	2002			2003		
	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	Total	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	Total
Commerce, hôtels et restaurants	226	179	405	243	157	400
Transport, stockage de marchandises et communications	137	52	189	173	67	240
Intermédiation financière	71	64	135	66	85	151
Activités immobilières, entreprises de location	171	98	269	172	108	281
Services communaux, sociaux et personnels	461	539	1 001	480	589	1 069

2004			2005			2006		
<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	Total	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	Total	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	Total
4 141	3 607	7 749	4 377	3 753	8 130	4 524	3 955	8 479
2	0	2	0	0	0	0	0	0
87	25	112	92	29	121	90	25	115
20	8	28	20	5	25	17	6	23
833	693	1 527	854	701	1 556	887	715	1 602
25	9	33	35	15	51	33	16	49
364	23	387	400	21	421	443	31	474
1 239	964	2 203	1 287	1 029	2 316	1 297	1 064	2 362
531	121	652	576	118	694	630	160	790
93	99	191	74	100	174	82	90	172
348	225	573	412	267	679	394	260	654
600	1 441	2 041	627	1 466	2 093	651	1 587	2 239
2 379	2 168	4 547	2 518	2 260	4 778	2 560	2 391	4 951
1	0	1	0	0	0	0	0	0
61	10	71	63	13	77	50	8	58
4	1	5	7	0	7	4	1	5
378	369	747	393	365	758	403	377	780
0	0	0	0	0	0	2	0	3
276	9	284	310	8	318	322	11	333
1 003	774	1 777	1 019	834	1 852	1 022	859	1 880
362	50	412	402	45	447	424	86	510
17	19	36	18	13	31	14	13	27
158	110	268	185	134	318	182	130	312
118	826	943	122	848	970	137	905	1 042
1 762	1 439	3 201	1 858	1 493	3 351	1 964	1 564	3 528
0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	15	41	28	16	45	40	17	57
16	7	23	13	5	18	13	5	18
455	324	779	461	337	798	484	338	822
24	9	33	35	15	50	30	16	47
88	15	103	90	12	103	121	20	141

2004			2005			2006		
<i>Hombres</i>	<i>Femmes</i>	Total	<i>Hombres</i>	<i>Femmes</i>	Total	<i>Hombres</i>	<i>Femmes</i>	Total
235	190	425	269	195	464	276	206	481
169	71	240	173	73	246	206	74	279
75	80	155	56	87	143	68	77	144
189	115	304	227	133	361	212	130	342